

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1076

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication et l'Etablissement public de la réunion des Musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, prévoyant les termes et conditions du versement de 300 000 euros par la Ville de Lyon pour l'acquisition du Trésor National « Diane tuant Chione » de Nicolas Poussin.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1076 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS, L'ETAT / MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS-ELYSEES, PREVOYANT LES TERMES ET CONDITIONS DU VERSEMENT DE 300 000 EUROS PAR LA VILLE DE LYON POUR L'ACQUISITION DU TRESOR NATIONAL « DIANE TUANT CHIONE » DE NICOLAS POUSSIN. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Au sein du département des peintures du Musée des Beaux-Arts de Lyon, la peinture française du XVII^e siècle est représentée par une série de chefs-d'œuvre. Un ensemble prestigieux de peintures françaises du Grand Siècle s'est constitué dès l'origine du musée. Parmi les envois napoléoniens, mentionnons des œuvres d'Eustache le Sueur, Champaigne, Jouvenet, Charles le Brun et Laurent de la Hyre. Cette collection a été rapidement complétée en 1807 par un achat d'une œuvre du peintre lyonnais Stella et par des dons d'œuvres de Noël Coypel et Simon Vouet. Des achats plus récents, postérieurs à la restauration du musée, ont permis encore d'enrichir ce département présentant une collection qui est l'une des plus importantes en Europe pour la peinture française du XVII^e siècle.

En 2004, l'œuvre réalisée par Nicolas Poussin en 1657-1658 « La Fuite en Egypte » perdue puis retrouvée, réapparaît sur le marché de l'art et est proposée à la vente au musée qui l'acquiert en 2007. Cette œuvre appartient à la période tardive de l'artiste et exprime toute la sensibilité d'un artiste éminent à l'apogée de son talent.

L'existence d'un séjour lyonnais de Nicolas Poussin, daté entre 1619 et 1622, semble s'imposer à tous les historiens de l'art, sachant que le peintre est également lié à la ville de Lyon par l'important réseau de relations amicales et commerciales qu'il y développe.

Or, dans l'inventaire après décès de l'avocat au parlement lyonnais Silvio II Reynon, réalisé à Lyon en 1691, est mentionné un « tableau de la première manière dud[it] S[ieu]r poussin Representant une nuit ou paroist Dianne qui decoche une flesche dans la bouche d'une femme estendue sur terre son pere ses enfants dans La derniere douleur led[it]».

Œuvre précoce de Poussin dont on pense qu'elle a été réalisée à la veille du départ en Italie de 1624, Diane tuant Chioné peut être considérée, non seulement comme l'une des rares œuvres du peintre précédant le couronnement romain, mais peut-être également comme une œuvre qu'il aurait réalisée à Lyon du temps du séjour lyonnais mentionné par tous ses biographes.

L'acquisition de Diane tuant Chioné de Nicolas Poussin permettrait d'accroître la réputation de la collection de peinture française du XVII^e siècle du musée des Beaux-Arts de Lyon, l'une des plus importantes en France.

L'acquisition d'une œuvre de jeunesse de ce même peintre, témoignant de son art à la veille du départ pour l'Italie, à une époque où un séjour lyonnais est accepté par tous, offrirait au visiteur du musée des Beaux-Arts de Lyon la possibilité, unique au sein d'une collection publique, d'entrevoir la carrière naissante de l'un des plus grands noms de l'Ecole française à travers une œuvre où sa capacité d'invention et d'expression des passions est déjà frappante.

Ce tableau de Nicolas Poussin, *Diane tuant Chioné*, présentant le caractère d'œuvre d'intérêt patrimonial majeur au sens de l'article 238 *bis* 0A du Code Général des Impôts, serait acquis par l'Etat, au prix de 3.750.000 €, en vue de son transfert de propriété à la Ville de Lyon afin de rejoindre les collections du Musée des Beaux-Arts de Lyon.

Le financement de l'acquisition réunirait :

- la participation financière de la Ville de Lyon d'un montant de 300.000 € ;
- une subvention du Fonds du patrimoine à hauteur de 600.000 € ;
- la contribution de seize mécènes, dans le cadre des dispositions de l'article 238 *bis* 0A du Code Général des Impôts, pour un montant total de 2.400.000 € ;
- la contribution du Club du musée Saint-Pierre à hauteur de 450.000 €.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention entre le Ministère de la culture et de la communication, la réunion des musées nationaux et la Ville de Lyon, formalisant la participation de la Ville de Lyon à l'achat de l'œuvre à 300 000 euros.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon, l'Etat / Ministère de la culture et de la communication et l'Etablissement Public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon pour l'achat de l'œuvre « Diane tuant Chioné » de Nicolas Poussin, pour un montant de 300 000 euros est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense en résultant, soit 300 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme OEUVRAC – article 238 – fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN